

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 022-200067981-20241217-DEL2024\_12\_298-DE



## Réseau de chaleur de Belle Isle en Terre

**Nom de la sous-station : Mairie Belle-Isle-en-Terre**

**N° de la sous-station : 1**

(Conformément au Règlement de service de la Régie « Réseaux de Chaleur de Guingamp Paimpol Agglomération » adopté le 17/12/2024)

**Date d'établissement de la Police d'abonnement : 01/ 01 / 2025**

# Sommaire

<b>Article 1.</b>	<b>Objet</b>	<b>4</b>
<b>Article 2.</b>	<b>Texte de référence</b>	<b>4</b>
<b>Article 3.</b>	<b>Avenant ou modification du règlement de service</b>	<b>4</b>
<b>Article 4.</b>	<b>Durée de la police d'abonnement et résiliation</b>	<b>4</b>
<b>Article 5.</b>	<b>Contestations</b>	<b>4</b>
<b>Article 6.</b>	<b>Timbre et enregistrement</b>	<b>4</b>
<b>Article 7.</b>	<b>Renseignements généraux concernant les Parties</b>	<b>5</b>
	<i>Abonné</i>	5
	<i>Gestionnaire du réseau</i>	5
<b>Article 8.</b>	<b>Caractéristiques générales du patrimoine desservi</b>	<b>5</b>
<b>Article 9.</b>	<b>Caractéristiques techniques du poste de livraison de chaleur</b>	<b>6</b>
	<i>Caractéristiques énergétiques</i>	6
	<i>Bases techniques</i>	6
<b>Article 10.</b>	<b>Tarif de la chaleur</b>	<b>7</b>
<b>Article 11.</b>	<b>Annexes</b>	<b>8</b>

## Présentation des Parties

Police d'abonnement conclue :

Entre :

- La Régie de Guingamp Paimpol Agglomération
- Dont le siège social est situé 11 rue de la Trinité , 22200 Guingamp
- Immatriculée auprès des services de l'INSEE sous le code SIRET numéro 200 067 981 00015
- Représentée par Vincent LE MEAUX Président
- Gestionnaire du Réseau de chaleur de Belle Isle en Terre

Ci-après dénommée « **le Gestionnaire** »,

D'une part,

Et :

- Raison sociale : Commune de Belle-Isle-en-Terre
- Adresse : 4 Rue Crec'h Ugen, 22810 Belle-Isle-en-Terre
- Représenté par M. François Le MARREC, Maire
- Désignation des bâtiments desservis : Mairie

Ci-après dénommée « **l'Abonné** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

# **Chapitre I : Conditions générales**

## **Article 1. Objet**

La présente police précise les conditions d'abonnement au service public de production et de distribution de chaleur de la commune de Belle Isle en Terre

## **Article 2. Texte de référence**

Les conditions générales de la police d'abonnement liant l'Abonné au Gestionnaire du réseau sont celles édictées par le règlement de service.

Le règlement de service est remis à l'Abonné lors de la conclusion de la présente police.

## **Article 3. Avenant ou modification du règlement de service**

Toute modification du règlement de service, dûment approuvée par l'Autorité organisatrice du service public, sera immédiatement applicable à l'Abonné, après mise en œuvre par celle-ci des mesures de publicité usuelles.

## **Article 4. Durée de la police d'abonnement et résiliation**

La présente police d'abonnement prend effet à compter de la date de mise en service de la sous-station.

Sauf conditions particulières, la durée de l'abonnement ainsi que les modalités de résiliation sont fixées par le règlement de service en vigueur. En tout état de cause, la durée ne pourra être inférieure à celle figurant dans le règlement de service.

## **Article 5. Contestations**

Avant d'être éventuellement soumises à la juridiction compétente, les contestations qui pourraient naître entre le Gestionnaire et l'Abonné seront portées par la partie la plus diligente devant l'Autorité organisatrice du service public qui s'efforcera de concilier les parties dans un délai d'un mois.

En cas de réponse non satisfaisante pour l'Abonné, celui-ci peut saisir gratuitement le Médiateur national de l'énergie : [www.energiemediateur.fr](http://www.energiemediateur.fr) / Le Médiateur national de l'énergie Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS Cedex 09 ou via la plateforme de règlement des litiges en ligne <https://www.sollen.fr/login>

D'un commun accord, la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent pour toutes difficultés ou toutes contestations pouvant survenir entre elles concernant le sens de l'exécution des clauses de la présente police d'abonnement, difficultés ou contestations qui n'auraient pas pu faire l'objet de règlements amiables.

Il est cependant rappelé que le recours à la médiation ne prive pas l'Abonné de la possibilité de saisir la justice à tout moment.

## **Article 6. Timbre et enregistrement**

La police d'abonnement est en principe dispensée de la formalité, celle-ci ne figurant pas dans les actes listés à l'article 635 du Code général des impôts.

En cas de présentation volontaire à cette formalité, les droits d'enregistrements ainsi que les droits de timbre seront supportés par la partie qui aura procédé à cette présentation.

## **Chapitre II: Conditions techniques particulières**

### **Article 7. Renseignements généraux concernant les Parties**

#### **Abonné**

##### Abonné

Nom ou raison sociale : Mairie de Belle-Isle-en-Terre  
Adresse de facturation : 4 Rue Crec'h Ugen, 22810 Belle-Isle-en-Terre  
Correspondant :  
- Nom : [nom et prénom du correspondant]  
- Coordonnées :  
. Adresse électronique : [mail]  
. Coordonnées téléphoniques : [xx xx xx xx xx]  
Date de mise en service du poste de livraison de la chaleur : 22/10/2024  
Date de début de la facturation : 22/10/2024

#### **Gestionnaire du réseau**

##### Informations générales

Nom ou raison sociale : Guingamp Paimpol Chaleur  
Adresse : 11 rue de la trinité, 22200 Guingamp

##### Correspondant technique

- Nom : Guingamp-Paimpol Agglomération  
Service Patrimoine  
- Coordonnées :  
. Adresse électronique : patrimoine@guingamp-paimpol.bzh  
. Téléphone : 02 96 13 59 59

##### Correspondant administratif et financier

- Nom : Mission Energie  
- Coordonnées :  
. Adresse électronique : enr@guingamp-paimpol.bzh  
. Coordonnées téléphoniques : 02 96 13 59 59

### **Article 8. Caractéristiques générales du patrimoine desservi**

##### Informations générales

Adresse de la sous-station : 4 Rue Crec'h Ugen

Code postal : 22810  
Commune : Belle-Isle-en-Terre  
Nombre de bâtiments : 1  
N° Siret : 212 200 059 00013

### Usage du patrimoine

	Surface m <sup>2</sup>	Volume m <sup>3</sup>	Nombre d'unités <sup>(1)</sup>	Type de besoin		Émetteurs de chaleur (2)
				Chauffage	ECS <sup>(1)</sup>	
Bureaux	1080		1	X		RC

(1) ECS : eau chaude sanitaire

(2) Émetteurs de chaleur : Radiateur Classique (RC), Radiateur Grande Surface (RGS), Plancher Chauffant (PC), Panneaux Rayonnants (PR), Centrale de traitement d'air (CTA)

## Article 9. Caractéristiques techniques du poste de livraison de chaleur

### Caractéristiques énergétiques

#### Puissance souscrite

- Chauffage 76 kW  
- Eau chaude sanitaire : 0 kW  
- Total : 0 kW

#### Livraison de chaleur de référence (correspondant à la rigueur climatique de référence)

- Chauffage 58 MWh/an  
- Eau chaude sanitaire : 0 MWh/an  
- Total : 58 MWh/an

#### Conditions techniques de livraison de l'énergie calorifique

L'énergie calorifique est livrée dans les conditions suivantes :

- Température de service sortie chaufferie : 75°C
- Température de service en sous-station : 70°C

### Bases techniques

Ces renseignements seront complétés lors de la mise en service de la sous-station.

#### Comptage de la chaleur

- Château de Lady Mond (compteur n°2)

Numéro du compteur	Marque	Modèle
81852213	SHARKY	DE-10-MI004-PTBO13 type 775

- OIT et site administratif de Guingamp-Paimpol Agglomération (Compteur n°3)

Numéro du compteur	Marque	Modèle
81713668	SHARKY	DE-10-MI004-PTBO13 type 775

- Mairie (compteur n°1 & n°2)

Numéro du compteur	Marque	Modèle
81852213	SHARKY	DE-10-MI004-PTBO13 type 775
86706889	SHARKY	DE-10-MI004-PTBO13 type 775

### Caractéristiques de l'échangeur

- Château de Lady Mond (Propriété Agglomération)

Désignation	Puissance installée (kW)	Marque	Type
Ballon mélangeur	Non indiqué		

- OIT et site administratif de Guingamp-Paimpol Agglomération (propriété gestionnaire RC)

Désignation	Puissance installée (kW)	Marque	Type
Echangeur à plaques	Non indiqué	VITHERM	VT004ST111-109HC 0,6 SS316

- Mairie (propriété de la Mairie)

Désignation	Puissance installée (kW)	Marque	Type
Ballon mélangeur	Non indiqué		

## Chapitre III : Conditions techniques particulières

La mairie met à disposition le local en sous-sol. Une convention annexée à la police d'abonnement en définit les conditions.

## Chapitre IV : Conditions financières

### **Article 10. Tarif de la chaleur**

Le tarif de la chaleur est binôme. Il comprend deux termes :

- Le terme Énergie (R1 exprimé en € HT/MWh livré,, lequel est relevé mensuellement sur le compteur de chaleur installé dans le poste de livraison) ;
- Le terme Abonnement (R2 exprimé en € HT/kW souscrit), lequel dépend de la puissance souscrite, et par conséquent, de la puissance de l'échangeur installé dans le poste de livraison.

Les tarifs de la chaleur et les formules d'indexation de ces derniers, ainsi que les conditions de paiement,

figure dans le règlement de service.

## **Chapitre V : Autres dispositions**

### **Article 11. Annexes**

---

Les documents suivants sont annexés à la police d'abonnement :

- Règlement de service,
- Schéma hydraulique du poste de livraison de chaleur,

Lu et approuvé

A \_\_\_\_\_, le

Le Gestionnaire

Lu et approuvé

A \_\_\_\_\_, le

L'Abonné

